

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du Comité Syndical
23 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
23 septembre 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 46
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 29 septembre 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle du Parc de Chauriat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Guy MAILLARD est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, POINTUD Serge.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain.

Pouvoir(s) :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT ;
- Mme Nathalie ABELARD donne procuration à M. Lionel CHAUVIN.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : PERSONNEL

Dél. 2025-37 : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2024-55 du 11 décembre 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 septembre 2025 ;

Il est demandé à l'assemblée de modifier ce tableau, classé par filières et par grades.

Le Comité Social Territorial a été consulté sur cette question le 15 septembre 2025.

La Vice-Présidente en charge des relations humaines propose de revoir le tableau des effectifs afin de pouvoir gérer les évolutions de carrière du personnel qui ont lieu, comme chaque année, au 1^{er} novembre 2025.

Les modifications ici présentées au tableau des effectifs seront effectives au 1^{er} novembre 2025.

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE AU 03/12/2024	SUPPRESSIONS	CREATIONS	EFFECTIF BUDGETAIRE : PROPOSITION AU 15/09/2025
Filière administrative				
Directeur général des services	1			1
Attaché hors classe	1			1
Attaché principal	1			1
Attaché	2			2
Rédacteur principal 1ère classe	3		1	4
Rédacteur principal 2ème classe	4	1		3
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	8			8
Adjoint administratif principal 2ème classe	5		2	7
Adjoint administratif	10	2		8
Sous total filière administrative	36	3	3	36
Filière technique				
Ingénieur principal	1			1
Ingénieur	1			1
Technicien principal 1ère classe	5			5
Technicien principal 2ème classe	4			4
Technicien	8			8
Agent de maîtrise principal	10		3	13
Agent de maîtrise	10	3		7
Adjoint technique principal 1ère classe	53		7	60
Adjoint technique principal 2ème classe	46	4		42
Adjoint technique	46	3		43
Adjoint technique à raison de 10 heures hebdo	3			3
Sous total filière technique	187	10	10	187
TOTAL	223	13	13	223

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce tableau, classé par filières et par grades.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé de la Vice-Présidente en charge des relations humaines,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs comme défini ci-dessus.

Article 2 : **DÉCIDE** la création et la suppression des postes comme définies dans le tableau ci-dessus, applicable au 1^{er} novembre 2025.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture de Riom.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250929-DEL2025-37-DE
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250929-DEL2025-37-DE
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.